



# Arriéré TEOM et augmentation charges locatives

Par **pacabelle**, le **20/01/2017** à **18:37**

Bonjour,

Ma propriétaire me demande, en plus de la régularisation des charges de 200€ et d'une régularisation pour arriéré de TEOM sur 3 ans de 238€, une augmentation mensuelle de 10€ de mes charges pour la provision de la TEOM (soit 120€/an alors que je doit payer pour 2016 seulement 74,00€)

- 1) Puis-je lui demander un échelonnement des arriérés de TEOM sur 12 mois ?
- 2) de payer l'augmentation de charge à hauteur du même montant qu'en 2016 soit 6,16€ au lieu de 10€ (de toute façon je régularise toujours lorsqu'elle m'envoie sa régularisation de charges), ou bien ma propriétaire a-t-elle le droit d'augmenter les charges comme elle l'entend ?

Merci pour votre réponse